



## TARIFS RELATIFS AUX CIMETIÈRES

1<sup>er</sup> mars 2024

(délibérations n°05/2023 et 07/2024)

### **CONCESSION :**

- concession de 15 ans : 300 €
- concession de 30 ans : 600 €

### **COLUMBARIUM :**

- durée de 15 ans : 580 €
- durée de 30 ans : 700 €

### **CAVURNES : (cimetière intercommunal uniquement)**

- durée de 15 ans : 200 €
- durée de 30 ans : 400 €

**CAVEAU PROVISoire :** 10 € par jour dans la limite de 90 jours

Versement d'une vacation pour chacune des opérations prévues ci-après :  
"1° La fermeture du cercueil et la pose de scellés, en cas de transport du corps hors de la commune de décès ou de dépôt et lorsque aucun membre de la famille n'est présent ;  
"2° La fermeture du cercueil et la pose de scellés, lorsqu'il doit être procédé à la crémation du corps."